



Sécurité, démocratie et villes :

Manifeste d'Aubervilliers et Saint-Denis

◀◀ *Les collectivités locales européennes privilégient la prévention afin de garantir aux générations futures la sécurité comme droit fondamental et élément indispensable de la qualité de vie dans la ville.* ▶▶







.....: *Sécurité, démocratie et villes :*

Manifeste d'Aubervilliers et Saint-Denis

.....: Adopté lors de la conférence internationale

.....: *Sécurité, démocratie et villes : le futur de la prévention*

12, 13 et 14 décembre 2012 à Aubervilliers et Saint-Denis, France.



Introduction

➤ Au moment où l'Europe et le monde traversent une crise économique qui risque de mettre en cause les acquis sociaux et culturels du XX^e siècle, les autorités locales, les institutions et des représentants de la société civile, réunis à Aubervilliers et Saint-Denis à l'initiative du Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus), veulent réaffirmer, en se fondant sur des éléments objectifs, que les politiques sociales de prévention sont particulièrement efficaces dans la lutte contre la violence et la criminalité. Il nous faut rappeler que la prévention est moins coûteuse non seulement d'un point de vue économique mais aussi social.

C'est ce qui a amené l'Efus à choisir « Le futur de la prévention » comme thème transversal de sa cinquième conférence internationale à Aubervilliers et Saint-Denis – après Montréal, Paris, Naples et Saragosse – durant laquelle plus de 900 personnes, dont des représentants de 200 villes, de 40 pays et de cinq continents, se sont réunies les 12, 13 et 14 décembre 2012.

Cette conférence s'est conclue par l'adoption du Manifeste publié ci-après, qui est accompagné de recommandations concrètes issues des ateliers thématiques qui y ont eu lieu.

Ce Manifeste exprime les conclusions et les principes défendus par les participants à la conférence et les membres de l'Efus. Il constitue le socle de principes et de valeurs qui fondent le Forum européen pour la sécurité urbaine. Il est conçu pour être une source d'appui, de soutien et d'inspiration pour les collectivités locales dans la conception et la promotion de leurs politiques de sécurité. Il a également vocation à porter la voix des élus locaux auprès des institutions nationales, européennes et internationales.

Il servira aussi de support afin de favoriser le débat avec les citoyens de toute l'Europe et d'encourager leur participation à la sécurité.

Nous invitons les collectivités locales de toute l'Europe à témoigner de leur engagement pour des villes plus justes et plus sûres en adhérant à ce Manifeste et en adoptant les principes qu'il défend dans leurs politiques locales.

.....:..... **Guilherme Pinto**, Président de l'Efus

L'Europe défiée

Les défis de notre avenir écologique, social, économique et financier nous sont posés dans un environnement mondial bouleversé.

L'Europe est soumise à des déséquilibres et des inégalités, et en particulier à une explosion du chômage, dont le cumul plonge les citoyens européens dans un état d'anxiété fragilisant le lien social et la confiance dans l'avenir. Face à la globalisation mal maîtrisée et dont les opportunités ne sont pas toujours exploitées, l'Europe a tendance à se fragmenter et à se replier sur elle-même. En son sein, la crise menace la cohésion sociale, la solidarité, et fait émerger égoïsme et individualisme.

Le sentiment d'insécurité n'a jamais été aussi fort et la relation du citoyen avec le politique est empreinte de méfiance. Sa capacité à changer le cours des événements est vivement contestée.

La criminalité organisée et financière, relativement absente des préoccupations des politiques publiques, représente une menace sur les équilibres sociaux et sur nos acquis démocratiques.

L'Europe n'est pas au rendez-vous de ces défis parce que son projet social, économique et politique ne correspond pas suffisamment aux attentes des citoyens et ne facilite pas leur adhésion.

Bien qu'apportant des progrès considérables, en premier lieu la paix depuis 65 ans, l'Europe ne bénéficie pas d'un fort sentiment d'appartenance de ses citoyens, ce qui ne permet pas un investissement collectif.

Le risque de l'autoritarisme

Face à ces défis, le risque est grand de ne s'attaquer qu'aux manifestations les plus visibles de ces déséquilibres : misère, émeutes urbaines, trafics d'êtres humains, développement de conduites addictives, violences entre hommes et femmes, violence des jeunes, incivilités.

A court terme, une réponse autoritaire peut sembler présenter l'avantage, pour les pouvoirs publics, de la visibilité. Sur le long terme, cette voie coûte cher socialement, économiquement et risque de compromettre gravement notre système de droits et libertés.

Raison garder

La prise en compte des défis sociaux, économiques, écologiques de notre futur proche nous oblige à intégrer dans nos décisions le court et le long terme ; à nous réinterroger sur nos priorités ainsi que sur nos modes d'actions, et nous offre l'opportunité d'innover.

Le débat démocratique, nourri par la science et la connaissance, nous fait mieux mesurer les conséquences financières et économiques de nos décisions pour notre futur.

Nos réactions aux désordres actuels doivent suivre cette voie difficile et exigeante. La sécurité doit plus que jamais se construire sur l'équilibre entre la sanction et la prévention. Les villes doivent veiller à ce que les pouvoirs publics agissent avec cohérence face aux plus petits comme aux plus grands faits de délinquance.

Le choix de la prévention

En choisissant de centrer les travaux de leur conférence sur le futur de la prévention, les villes de l'Efus privilégient la dynamique de l'optimisme contre la logique paralysante de la peur. En refusant le fatalisme d'une conjoncture de crise, il nous appartient d'identifier et d'investir des marges de manœuvre et des possibilités de développement.

Le choix de la prévention est revendiqué comme une option rationnelle, stratégique et bénéficiant du meilleur rapport coût / bénéfice. Dans le contexte de restrictions et restructurations budgétaires qui s'imposent pour les années à venir, les acteurs de la sécurité allient créativité et pragmatisme accrus. La recherche de l'efficacité renforce l'importance du partenariat et de la complémentarité fonctionnelle des acteurs, publics et privés, autour d'un projet collectif.

Sécurité et développement durable

En application de la Charte d'Aalborg, les villes de l'Efus souhaitent une haute qualité de vie pour tous. Elles refusent la gestion de la sécurité dans l'urgence et favorisent une politique s'inscrivant dans la durée.

Elles privilégient ainsi la prévention afin de garantir aux générations futures la sécurité comme droit fondamental et élément indispensable de la qualité de vie dans la ville.

Le citoyen au coeur

Les politiques de sécurité doivent être pensées et conçues autour des besoins individuels ou collectifs du citoyen et non pas en fonction des institutions publiques. Pour ce faire, la participation est un principe transversal d'action, permettant d'associer la société civile à toutes les étapes de la conception, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des politiques.

La prévention du futur ne peut se concevoir et se réaliser qu'avec une pleine participation de la jeunesse, trop souvent stigmatisée et victime de violences. Il faut redonner des objectifs et des moyens d'expression concrets au projet politique commun qui unit les citoyens européens. Cette citoyenneté active passe par l'appropriation de la sécurité par chacun, notamment au travers d'une éducation à la légalité et d'un partage des valeurs de justice et de démocratie.

Une politique éclairée

Toute politique doit prendre en compte l'état des connaissances techniques, scientifiques et créer les conditions de leur production.

Pour ce faire, les villes doivent se donner les moyens de s'assurer que leurs politiques sont déterminées et guidées par des données probantes, tant qualitatives que quantitatives, et non pas par des préjugés ou postures idéologiques. Elles s'engagent à évaluer systématiquement leurs actions de prévention afin d'en accroître l'efficacité et ainsi faire entrer la prévention dans une nouvelle étape de professionnalisation.

Une Europe des villes

Les villes européennes se distinguent par l'existence d'espaces publics partagés par divers groupes de population. Elles doivent préserver et développer cette qualité urbaine. Priorité est donnée à la création de liens sociaux et conviviaux : la sécurité ne cherche pas à éloigner les citoyens les uns des autres mais bien à créer des espaces dans lesquels la sécurité de tous est assurée. L'espace public incarne la cohésion sociale et symbolise la relation entre le citoyen et la ville.

Les institutions européennes et nationales reconnaissent aujourd'hui les villes comme des partenaires indispensables. Au plus proche des citoyens, elles cumulent compétences de solidarité, de prévention mais aussi de sanction, et un savoir-faire dans la gestion des problèmes quotidiens. La répartition des moyens financiers et humains doit refléter le partage de compétences et reconnaître les partenariats et collaborations entre les États, les villes et la société civile.

Les villes du « Vivre ensemble »

Les villes défendent une Europe ouverte au monde, dans le respect des règles et des lois, et tirant pleinement bénéfice de la diversité des populations.

Les villes expriment leur volonté de construire la sécurité comme un bien commun, basé sur le respect des droits fondamentaux, et qu'il faut garantir dans l'espace public comme dans l'espace privé, investis par les individus comme par les groupes.

Cette sécurité est complexe et doit se fonder sur le partenariat. Elle est conçue et mise en œuvre par l'alliance des politiques de prévention, de sanction et de solidarité. La promotion du droit des femmes et de l'égalité entre les sexes doit être systématique et constante. Des politiques volontaristes favorisant le vivre ensemble et la convivialité sont vitales pour nos sociétés autrement tentées par le repli, la fermeture.

.....
.....
.....
C'est une ville *plus juste*
qui rendra la ville *plus sûre*.



Recommandations
thématiques



Audits de sécurité, programmes et évaluation



Considérant que :

- Les autorités locales étant confrontées à la réduction des financements, il est de plus en plus important que les politiques locales de prévention de la criminalité soient efficaces et économiques. Les actions prometteuses de prévention doivent être soigneusement sélectionnées. Les audits de sécurité doivent être des outils d'aide à la prise de décision et donner un fondement rationnel aux investissements engagés, comme il a été souligné dans les recommandations et publications précédentes¹. Ces audits permettent de comprendre divers problèmes et ainsi de concevoir des stratégies de prévention de la criminalité.
- Ces dernières années, différents concepts, méthodes et programmes ont résulté du débat scientifique sur les méthodes de comparaison des programmes de prévention de la criminalité. Cependant, les exigences scientifiques ne correspondent pas toujours aux attentes des parties prenantes locales. Les connaissances restent inexploitées et les stratégies locales ne sont pas encore assez fondées sur des données probantes.

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention :

- D'étudier les données factuelles sur lesquelles les actions de prévention sont fondées :
 - > Les problèmes doivent être analysés en tenant compte de leurs causes locales après avoir été replacés dans leur contexte au niveau régional, national et européen ;
 - > L'efficacité des mesures de sanction doit être prouvée ;
 - > Le résultat doit être évalué en fonction de l'objectif défini.
- Les coalitions locales et les partenariats entre scientifiques et autorités locales deviennent des structures essentielles à la

mise en œuvre de ce processus systématique. Pour que la prévention de la criminalité fondée sur des données probantes devienne l'état de l'art en la matière, il est nécessaire d'obtenir le soutien des autorités nationales et de l'Union européenne.

..... **Nous nous engageons pour les années à venir à :**

- Faire campagne sur la nécessité d'une prévention de la criminalité fondée sur des données probantes ;
- Évaluer les politiques locales de prévention de la criminalité en fonction de l'orientation et de l'efficacité visées ;
- Établir les besoins en matière d'outils méthodologiques adaptés à la situation des collectivités territoriales ;
- Mettre en œuvre des techniques qui permettent une approche systématique de la prévention ;
- Initier des partenariats entre les scientifiques et les autorités locales.

1- *Manifeste de Saragosse*, Efus, 2006 ; *Guide sur les audits locaux de sécurité*, Efus, 2008.

Un espace public pour tous

➤ **Considérant que :**

- L'espace public est un élément essentiel du fonctionnement et de la qualité de la ville dans la mesure où il est par excellence le lieu du vivre ensemble ;
- L'espace public en tant que patrimoine collectif, lieu de rencontre, de dialogue, de convivialité, de mixité d'usages et des publics ainsi que d'enrichissement culturel doit être valorisé, accessible à toutes et à tous et être un lieu où les gens se sentent à l'aise et en sécurité ;
- En raison d'un mauvais aménagement ou du fait que l'espace public n'est pas équitablement occupé, il existe dans certains espaces publics des problèmes d'insécurité, d'incivilités, de délinquance ou de sentiment d'insécurité qui donnent lieu à des conflits entre usagers ;
- Il existe un lien direct entre la manière dont l'espace public est conçu et la sécurité de cet espace ;
- L'espace public bien conçu est en phase avec les besoins des citoyens, habitants et usagers. La sécurité de l'espace public dépend d'une multitude d'acteurs et de métiers qui contribuent à son agencement, à son fonctionnement ou à son animation. Des espaces différents demandent des aménagements spécifiques et donc des solutions « à la carte » ;
- L'espace public dans son fonctionnement, sa gestion au quotidien et son animation peut devenir, en lui-même, un espace de médiation et un vecteur positif pour favoriser le vivre ensemble.

➤ **Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention que :**

- Les citoyens, habitants, usagers soient associés à la conception et la gestion de l'espace public ;
- Les enjeux de sécurité soient pris en compte dès la conception de l'espace public, que la prévention soit pensée en termes d'aménagement et pour cela qu'un dialogue soit prévu entre concepteur et utilisateur/gestionnaire dès le début du projet ;

-
- Soit mis en avant le vivre ensemble dans l'espace public et son potentiel pour la cohésion sociale et que la sécurité soit considérée comme un paramètre parmi d'autres ;
 - L'on veille à limiter la privatisation croissante des espaces publics et éviter que la sécurisation ne devienne un vecteur d'exclusion de certains publics ;
 - Soient prises en compte les évolutions des usages de l'espace public dans le temps mais aussi pendant les différents moments de la journée, le jour et la nuit ;
 - L'on aborde la question de l'espace public en étant attentif à la question du genre ;
 - L'on développe des modes de gestion de l'espace public avec les usagers, fondés sur l'idée du partage et de l'appropriation des lieux – tout en évitant que l'espace public soit occupé de façon dominante par tel ou tel groupe de population – et que l'on réaffirme la présence humaine ;
 - La formation des différents acteurs soit revue, notamment celle des architectes, urbanistes et agents municipaux afin d'y intégrer des savoir-faire sur les critères de qualité de l'espace public.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Mieux articuler les politiques publiques autour des différentes composantes humaines de l'espace public : habitants, usagers, métiers s'exerçant traditionnellement dans l'espace public, etc. ;
- Accroître la participation citoyenne et utiliser davantage d'outils permettant aux riverains et usagers de s'impliquer, comme par exemple les marches exploratoires ;
- Développer le potentiel des métiers qui s'exercent dans l'espace public pour la politique de prévention ;
- Renforcer les synergies entre les services municipaux, les différents métiers qui interviennent dans l'espace public et les autres parties prenantes locales pour une gestion urbaine de proximité encore plus efficace.

Médiation



Considérant que :

- Les villes, les écoles, les familles, les entreprises sont des lieux tissés de relations positives qui nous unissent par de multiples engagements affectifs ou d'intérêts ;
- Ces lieux sont également le théâtre de disputes, de tensions, de conflits, de violence et d'insécurité ;
- Face à ces situations, la médiation peut permettre de rétablir la communication, de créer et de réparer du lien, de prévenir la violence, de gérer et résoudre à l'amiable les conflits. La médiation est considérée à la fois comme une réponse opérationnelle forte et comme une culture. Elle est un processus libre, direct, rapide, peu coûteux et efficace qui peut prendre la forme de médiation sociale, familiale ou judiciaire. La médiation est l'une des réponses que de nombreuses autorités locales ont déjà choisi de mettre en place.

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention que :

- Les responsables locaux affirment leur volonté politique de soutenir et faciliter la mise en œuvre de la médiation ;
- L'on intègre les dimensions de partenariat systématique et d'implication de la société civile dans la réflexion et l'action sur la médiation ;
- La formation et la sensibilisation à la médiation soient considérées comme indispensables à son efficacité et au cœur de son succès, tant dans les collectivités locales que dans les écoles, notamment ;
- Soit lancée une démarche internationale en faveur de la médiation qui pourrait être initiée par l'ONU, telle qu'une année internationale de la médiation.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Créer des espaces de médiation et de règlement amiable des conflits au niveau local qui soient accessibles à tous en présence de médiateurs formés et qualifiés, salariés ou bénévoles, en capacité d'accueillir des demandes de médiation.

Participation des citoyens à la sécurité

Considérant que :

- Les villes sont non seulement des sites de production économique, des lieux de circulation et de mobilité, mais aussi des espaces publics de discussion et de débat ;
- La participation des citoyens est source de démocratie durable et de cohésion particulièrement nécessaires en temps de crise économique et sociale, car la sécurité est l'affaire de tous ;
- Si pendant longtemps la culture institutionnelle de la sécurité a disqualifié la parole des citoyens, leur participation est aujourd'hui un enjeu clé de la modernisation des politiques publiques, notamment urbaines, et la consultation des habitants est un des facteurs d'aide à la décision des autorités locales ;
- Les mobilisations d'habitants, associations locales ou organisations de volontaires sont multiples et suscitent des espoirs sur la coproduction de la sécurité, mais aussi des craintes quant aux dérives populistes qu'elles pourraient induire.

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention que :

- La dynamique participative soit considérée comme une voie particulièrement prometteuse pour engendrer de nouvelles approches afin de résoudre les problèmes. La participation directe des citoyens permet en effet de mesurer directement leurs besoins et attentes en matière de sécurité, alors que les gouvernements ne sont pas toujours en mesure d'imaginer ou de deviner ceux-ci.
- Les collectivités encouragent cette dynamique participative car elle crée un sentiment d'appartenance qui permet de créer du lien social au détriment d'une logique paralysante de la peur ;

- Les collectivités suscitent, par un dialogue constant et créatif avec les citoyens, une responsabilité sociale partagée sur la prise de décisions en matière de sécurité, qui commence par la définition collective du terme « sécurité » ;
- Ce dialogue soit encadré et organisé par les institutions en incluant l'ensemble des citoyens et pas seulement les groupes surreprésentés, sans exclure des formes plus spontanées de mobilisation, même protestataires ;
- L'échange ait lieu dans la durée, afin de donner une continuité à l'action grâce au suivi des dispositifs de participation et à la mise à disposition de comptes-rendus ;
- Les réponses issues du dialogue servent réellement à alimenter l'action publique dans une démarche de co-construction, au risque sinon de rester dans une simple logique de service rendu ; que l'information venant de la population soit prise en compte dans les termes où elle la pose et sans lui faire subir les distorsions introduites par les contraintes administratives et gestionnaires ;
- Les questions de sécurité abordées avec les citoyens s'inscrivent dans un horizon large prenant en compte les politiques sociales, de jeunesse, culturelles, de propreté et d'urbanisme qui entrent dans le cadre politique et organisationnel de la sécurité ;
- L'on continue à développer l'implication de citoyens bénévoles participant aux actions publiques de sécurité, notamment les médiateurs citoyens, les référents de quartiers et animateurs, sans que ceux-ci ne se substituent aux forces de police et en insistant sur un certain nombre de garde-fous. Des protocoles écrits préciseront les attributions, l'encadrement, l'équipement et les formations adaptés, fournis par la collectivité.

..... **Nous nous engageons pour les années à venir à :**

- Susciter et encourager dans nos villes et collectivités territoriales la participation des citoyens aux différents aspects de la politique de sécurité, depuis la planification des stratégies jusqu'à la mise en œuvre d'actions concrètes et à leur évaluation permanente ;
- Créer au sein de l'Efus un groupe de travail visant à l'échange de bonnes pratiques en matière de participation, qui détaillera et suivra les recommandations formulées ci-dessus ;
- Promouvoir des processus de « pactes » ou contrats entre les citoyens et les institutions pour favoriser le partage d'une stratégie où chaque action est intégrée dans un document partagé et visible par tous.



La police comme acteur de la prévention



Considérant que :

- La plupart des zones urbaines doivent faire face à de nombreux défis en matière de sécurité ;
- Les autorités locales doivent déterminer les meilleures façons de collaborer avec la police pour garantir à la population un environnement urbain sûr, tout en tenant compte des exigences multiples des citoyens, de l'expansion du territoire et de la croissance des zones informelles, de la gestion de l'espace public, de la conception des interventions d'urgence, des ressources limitées, de l'inégalité, de l'inclusion des immigrants, des réfugiés et des minorités, de la vulnérabilité des femmes et des enfants ainsi que de la complexité des crimes transnationaux (cybercriminalité, terrorisme et trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains).
- Les autorités locales ont un rôle important et doivent collaborer avec la police pour trouver des solutions. Cette collaboration passe par le partage des connaissances locales et le renforcement des relations entre la police et la population.

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention que :

- Les autorités locales soient reconnues comme intermédiaires entre la police et la société civile, avec pour rôle d'aider à améliorer et à favoriser les relations entre la police et la population ;
- Le niveau local puisse organiser un partage des informations dans le respect des droits de l'homme ;
- Les autorités locales impliquent la police dans la conception d'approches intégrées pour la sécurité et la prévention qui tiennent compte de la complexité des zones urbaines et de la criminalité urbaine ;

-
- La police respecte la législation et les droits de l'homme pour instaurer des relations de confiance avec les citoyens et travailler de manière efficace ;
 - Les gouvernements adoptent, modifient et/ou encouragent certaines stratégies, y compris les stratégies de surveillance, basées sur la prévention, fondées sur des données probantes et conçues, mises en œuvre, suivies et évaluées grâce à la collaboration entre institutions.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Développer et renforcer les partenariats officiels pour la sécurité urbaine entre les autorités locales, la police et autres institutions de façon à améliorer la prévention et les programmes de sécurité fondés sur des données probantes ;
- Intégrer formellement la prévention et les codes de conduite dans les structures et la formation des forces de police ;
- Organiser des événements régionaux et internationaux pour la police et les autorités locales de différentes zones urbaines afin de partager leurs expériences et développer des initiatives communes ;
- Créer des programmes d'activités visant à rapprocher la police et la population, notamment les plus jeunes.



Prévention de la récidive

➤ **Considérant que :**

- Les sociétés fondées sur des principes d'inclusion sociale constituent la meilleure protection contre les dommages et la détresse liés à la criminalité, la mise en détention est dès lors considérée comme le dernier recours prévu par le système pénal ;
- Les solutions alternatives à l'incarcération doivent toujours être privilégiées ;
- Le rôle des villes et des collectivités territoriales doit être reconnu comme essentiel dans la recherche d'alternatives à l'incarcération ainsi que dans la réinsertion des anciens détenus. Ceci doit se faire en coordination avec les institutions judiciaires, comme mentionné dans les recommandations précédentes².

..... **Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention que :**

- L'accès des anciens détenus aux services et institutions de la société civile soit garanti car l'inclusion sociale réduit le risque de récidive. Il convient de promouvoir activement auprès des anciens détenus les mesures de motivation, la réparation des dommages causés et les expériences positives de citoyenneté ;
- Afin de répondre aux besoins complexes des anciens détenus lorsqu'ils sont en cours de réinsertion, ainsi qu'à ceux des victimes et de la société, les autorités locales favorisent la coopération entre la police, les services de probation, les associations de victimes, les services de justice réparatrice et autres institutions municipales et locales ;
- La tendance étant dans de nombreux pays au durcissement des sanctions, les autorités locales expliquent la nécessité d'investir dans des programmes conjoints entre les diverses institutions et organismes concernés, pour la réinsertion des anciens détenus. Elles doivent aussi expliquer le rôle central de la probation. Ce tra-

vail d'explication doit être mené au niveau politique et auprès de la population, afin de faciliter son adhésion ;

- Des études de référence soient réalisées le plus rapidement possible, suivies d'une évaluation au bout de cinq ans afin de mesurer les progrès obtenus dans ce domaine.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Sensibiliser les autorités locales sur l'importance de renforcer et de participer aux approches multi-institutionnelles en matière de réintégration des délinquants ainsi que les approches qui visent à apporter attention et soutien aux victimes d'actes criminels ou de délinquance ;
- Travailler en partenariat avec des organismes professionnels européens (détenation, justice réparatrice, victimes, police et autres) dans le domaine de la probation afin de promouvoir davantage l'idée de rassembler plusieurs institutions dans un même projet ;
- Former un groupe de travail pour rédiger des propositions concrètes sur la façon d'atteindre ces objectifs.

2- « Le rôle des villes dans la lutte contre l'insécurité », Résolution du Comité exécutif de l'Efus, Nantes 2011.

Questions de genre et prévention des violences faites aux femmes

➔ **Considérant que :**

- Dans de nombreux pays, le féminicide est l'une des premières causes de mort violente chez les femmes³, ces décès étant souvent la conséquence de harcèlements et d'agressions ;
- Les femmes sont exposées aux violences dans les espaces publics mais aussi dans la sphère privée. Qu'elles soient publiques ou privées, ces violences sont interdépendantes : elles traduisent l'inégalité des relations entre les hommes et les femmes⁴;
- Les autorités locales peuvent jouer un rôle essentiel pour prévenir les violences faites aux femmes et améliorer leur sécurité en général. Un renforcement des sanctions dans ce domaine pourrait être utile, mais peut-être plus que pour tout autre crime, une approche préventive sera plus efficace.

..... **Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention que :**

- Les violences faites aux femmes par les hommes soient partout reconnues par la loi comme répréhensibles. Que les efforts en faveur d'un cadre juridique européen plus standardisé soient renforcés ;
- La recherche soit approfondie, tant au niveau national que local, notamment pour les enquêtes de victimation et la collecte de données exhaustives relatives au féminicide. Dans de nombreux pays européens, les données disponibles ne sont pas fiables ou utiles et ne peuvent être utilisées par les responsables politiques ;
- Les outils de prévention ou de répression pénale, civile ou administrative pour la protection des femmes soient encore développés et mieux coordonnés ;
- Les collectivités locales soient impliquées dans les stratégies de lutte contre les violences de genre. Leur rôle dans la prévention et l'assistance aux victimes doit être reconnu et fortement soutenu par les gouvernements nationaux et l'Union européenne.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Poursuivre la sensibilisation des autorités locales, des gouvernements nationaux et des institutions internationales pour que les responsables politiques rendent des comptes sur la mise en place d'une législation fondée sur ces recommandations ;
- Donner toute la priorité à la prévention des violences de genre, au développement de nouveaux outils et à l'amélioration des moyens existants pour lutter contre ces violences. La formation professionnelle des policiers et des travailleurs sociaux en fait partie ;
- Promouvoir l'approche de genre pour toutes les politiques de sécurité urbaine, sans pour autant créer ou considérer de telles politiques comme spécifiques et distinctes ;
- Mettre en place un groupe de travail sur la violence de genre au sein de l'Efus pour aider les autorités locales à surveiller le phénomène au niveau européen, échanger les meilleures pratiques et trouver des solutions qui peuvent être adaptées au contexte local ;
- Travailler sur la prévention des violences faites aux femmes dès le plus jeune âge, en veillant particulièrement aux relations garçons-filles.

3- Rapport sur les priorités et la définition d'un nouveau cadre politique de l'UE en matière de lutte contre la violence à l'encontre des femmes, Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, Parlement européen (2010/2209(INI)).

4- Déclaration de Delhi sur la sécurité des femmes : Bâtir des villes et des communautés inclusives, 2010.

Violence à l'école et décrochage scolaire

➤ **Considérant que :**

- L'école favorise l'apprentissage de la vie en société, le respect des règles et de l'autorité, mais qu'elle est aussi le reflet de notre société, y compris de sa violence. Les violences verbales, physiques, les incivilités, le harcèlement se manifestent autant en milieu scolaire que dans les autres lieux de la ville ;
- L'école faillit à sa mission quand elle laisse de côté des jeunes en décrochage scolaire ;
- Les violences à l'école et le décrochage scolaire ne peuvent pas être traités comme des phénomènes isolés ;
- L'école s'inscrit dans le territoire de la ville et doit avoir toute sa place dans la politique locale de sécurité ;
- Le futur de la prévention, c'est-à-dire une prévention durable, passe nécessairement par l'école.

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention que :

- L'école soit inclusive plutôt qu'exclusive, qu'elle ait pour ambition d'être adaptée à tous dans un climat de tranquillité et donc recherche le bien-être aussi bien des élèves que des personnels scolaires ;
- L'école soit partie prenante dans une culture de prévention qui passe, dès le plus jeune âge, par l'apprentissage de la citoyenneté et de la légalité, la médiation par les pairs, un travail sur les questions de genre et l'acquisition par les équipes de compétences en matière de gestion des conflits du quotidien et des situations de crise ;
- Une réflexion soit engagée sur la notion de sanction alternative, comme faisant partie du processus d'éducation à l'intérieur des

établissements eux-mêmes, et sur les questions fondamentales de l'accompagnement des victimes et de la réparation des dommages ;

- Un travail soit réalisé par les collectivités territoriales avec les parents en lien avec l'école afin qu'ils prennent toute leur place dans ce processus éducatif : la ville fait en effet partie du champ éducatif, notamment au travers de la question de la citoyenneté ;
- L'enfant soit appréhendé dans sa globalité et pour ce faire que des protocoles écrits organisant le partage des responsabilités soient mis en place par les acteurs de la chaîne éducative que sont les responsables politiques, les enseignants, les parents, les associations, les travailleurs sociaux, les policiers, dans le cadre de partenariats solides et durables ;
- L'on promeuve les bonnes pratiques fondées sur des éléments rationnels et objectifs issus de la recherche scientifique et notamment les enquêtes de victimation auprès des élèves et des personnels éducatifs ;
- L'on favorise des politiques d'accrochage scolaire qui soient fondées sur les besoins des jeunes dans une perspective d'intégration professionnelle.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Accompagner, avec tous les moyens dont nous disposons, les dispositifs de suivi des jeunes en risque de décrochage scolaire ;
- Développer et échanger au sein de l'Efus les bonnes pratiques et les dispositifs existant en Europe ;
- Renforcer la formation des personnels pour réagir de façon adéquate à des situations de violence et développer une prévention efficace, capable de susciter des comportements et des attitudes positives.



Sport et prévention



Considérant que :

- Une participation active à des activités sportives est un outil essentiel à la cohésion sociale, notamment pour surmonter les différences sociales et culturelles, à la prévention de la criminalité et à la prévention sociale. L'activité sportive est également source de moments de loisirs et donne la possibilité aux participants de se réaliser personnellement ;
- Les grandes manifestations sportives sont à la fois des défis et d'excellentes opportunités pour les collectivités locales ;
- Depuis le Manifeste de Saragosse, de nombreuses mesures ont été adoptées avec succès pour que les événements sportifs soient plus sûrs et plus agréables ;

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention de :

- Entreprendre le développement d'installations sportives accessibles et soutenir les citoyens, notamment les jeunes et les minorités, pour que ceux-ci puissent pleinement utiliser ces installations dans le cadre du sport amateur ;
- Associer le développement du sport amateur à l'éducation aux valeurs de lutte contre la violence, le racisme et la haine entre athlètes, parents et spectateurs ;
- Permettre la mise en place de ponts entre sport professionnel, sport amateur et la société par des initiatives de portes ouvertes dans les stades⁵ ;
- Comprendre que les supporters et leurs associations sont des acteurs importants dans une communauté et que les manifestations sportives ne doivent pas seulement être organisées pour eux mais avec eux ;

-
- Favoriser un dialogue ouvert entre les supporters, leurs associations et leurs clubs sportifs et la gestion de l'organisation d'événements sportifs, les autorités locales et la police, par exemple par une « charte du supporter » ;
 - Tenir compte des besoins et des intérêts des populations locales lors de l'organisation d'événements sportifs et s'efforcer de les faire participer à l'événement ;
 - Garantir que les forces de sécurité évaluent les risques en amont et, en fonction, mettent en place une stratégie de réponse graduée.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Établir des relations justes et durables avec les groupes de supporters locaux pour qu'ils soient également responsables de la sécurité et des festivités lors de manifestations sportives locales ;
- Former le personnel responsable d'événements sportifs et assurer le développement de la vie sportive dans la ville afin de tirer pleinement parti des bonnes pratiques recueillies par le réseau de Efus⁶ ;
- Renforcer la collaboration entre le groupe de travail thématique « Goal » de l'Efus et le comité permanent du Conseil de l'Europe et favoriser d'autres initiatives menées par la Commission européenne.

5- GOAL : *Prévention de la violence dans le sport. Une guide pour les villes*. Efus, juillet 2012, chapitre 9 « Lieux de retransmission publique ».

6- *op. cit.*

Art, culture et prévention



Considérant que :

- L'art et la culture jouent un rôle dans la prévention et la sécurité urbaine car ils sont une part essentielle du développement humain ;
- L'art et la culture sont liés à la prévention dans la mesure où ils contribuent à briser l'isolement et la fragmentation sociale, à créer des conditions de vie favorables au développement des individus ainsi qu'à la création d'emplois ;
- La musique, les arts visuels et le spectacle occupent une place centrale dans le travail avec les enfants et les jeunes, notamment en favorisant l'émergence de nouvelles pratiques sociales qui permettent aux jeunes d'avoir un sentiment d'appartenance à un groupe, leur donnent un objectif commun et les encouragent à jouer un rôle dans le développement communautaire ;
- L'art et la culture peuvent également occuper une place centrale avec les délinquants et les victimes.

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention que :

- Nos politiques publiques se donnent les moyens financiers et humains d'intégrer clairement la dimension culturelle dans leur stratégie globale comme enjeu de développement individuel et collectif, favorisant le bien vivre ensemble, la cohésion et l'inclusion sociales et la démocratie ;
- Les pratiques culturelles et artistiques soient reconnues comme faisant partie des compétences des populations fragilisées, précarisées et marginalisées ;
- Nos politiques publiques contribuent à la présentation des résultats des pratiques artistiques et à l'évaluation de ce qu'elles apportent de positif à la communauté ;

-
- Les actions et projets culturels ne soient pas entrepris en dernier recours, ou lorsque les autres dispositifs ont échoué, mais plutôt intégrés en amont comme partie prenante d'une stratégie de prévention à long terme ;
 - Les expérimentations et exemples de réussite internationale soient promus car ils peuvent contribuer à ce qu'une politique de prévention légitime soit relayée par les grandes organisations nationales et internationales ;
 - La voix des publics cibles soit prise en compte afin d'éviter leur marginalisation ;
 - Des démarches territoriales et intergénérationnelles soient initiées pour recréer du lien social et améliorer la qualité de vie de tous.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Associer la politique culturelle des collectivités à la stratégie globale de prévention et à intégrer l'enjeu de la prévention dans les politiques culturelles ;
- Mobiliser un partenariat qui permette de mutualiser les objectifs et les moyens à chaque échelon territorial, notamment les acteurs culturels institutionnels et associatifs, les talents et les compétences les plus adaptés aux objectifs posés ;
- Créer et enrichir une plateforme internet permettant d'échanger les évaluations des actions et des politiques à l'échelle internationale.



Tourisme et sécurité



Considérant que :

- L'Europe est la première destination touristique au monde. L'industrie du tourisme représente un volume massif d'échanges commerciaux et sociaux qui en fait un fondement des économies de nos villes européennes et un vecteur fort de développement social ;
- Le succès ou l'échec d'une destination touristique dépend en partie de la capacité des villes à assurer un environnement sûr pour les touristes. La perception d'un haut niveau de sécurité est un avantage compétitif important en terme d'image ;
- Quel que soit le type de tourisme, les autorités locales partagent des problèmes similaires en Europe. Les touristes peuvent être des cibles privilégiées pour certains criminels : en tant que victimes, ils ont un besoin immédiat de soutien et de services adaptés. Les touristes peuvent également être auteurs d'incivilités, voire d'une certaine forme de criminalité.

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention que :

- Les stratégies locales de prévention et de sécurité des villes touristiques intègrent un volet qui ait pour objectif un tourisme de qualité, sûr et durable ;
- Ces stratégies soient le résultat d'un processus d'audit partagé au niveau local et informé par la recherche scientifique ;
- Ces stratégies prennent en compte le touriste comme un citoyen non permanent des villes, avec des droits et des devoirs, qui puisse être à l'occasion de son séjour victime ou auteur ;
- Des réponses adaptées aux situations de mobilité soient imaginées ;

-
- Un partenariat local soit développé, mené conjointement par les services de sécurité et les services touristiques des villes, incluant notamment les organisations de police, d'aide aux victimes et le secteur privé ;
 - L'on recherche particulièrement les partenariats publics/privés mutuellement bénéfiques ;
 - L'on favorise la participation des populations locales et la prise de conscience des citoyens sur leur coresponsabilité dans la prévention de l'insécurité et des incivilités liées au tourisme ;
 - L'on encourage la coopération internationale sur les problématiques liées à la sécurité dans le tourisme : entre villes, organisations de police, institutions internationales telles que la Commission européenne et l'Organisation mondiale du tourisme.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Développer et promouvoir des bonnes pratiques pour des villes touristiques sûres ;
- Développer et promouvoir des indicateurs communs permettant d'évaluer une politique de tourisme sûr ;
- Elaborer une série de principes directeurs d'une politique de tourisme sûr pour les villes et collectivités territoriales.



Addictions et drogues



Considérant que :

- La consommation de produits psychoactifs, licites et illicites, fait partie des usages de nos sociétés et qu'il convient d'encadrer cette consommation pour en éviter les abus néfastes pour le bien-être des personnes et la cohésion sociale ;
- Cet objectif ne peut être atteint que par une application équilibrée et interdépendante des politiques de sécurité et de santé publique ;
- La priorité de la politique répressive doit être axée sur les trafics et les marchés illicites et non sur les usagers ;
- Le niveau local est pertinent pour mener des actions stratégiques et des expérimentations, tant auprès des usagers que de la population générale ;
- Les autorités locales doivent avoir les moyens financiers pour déployer de nouveaux outils et pérenniser les expériences concluantes.
- Réaffirmant les principes du Manifeste de Saragosse (2006), de la Déclaration de Vienne (2010), de la Déclaration de Prague (2010) et de la résolution Democracy Cities and Drugs II (2011).

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention de :

- Fonder toute démarche non sur l'idéologie ou la morale mais sur la réalité de la consommation de drogues sur nos territoires et sur l'analyse des faits, notamment sur les résultats de l'évaluation scientifique conduite par la Commission européenne et via l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies ;
- Rechercher le juste équilibre entre le soin, la prévention, l'insertion, la réduction des risques et la répression des trafics ;
- Elaborer une démarche de régulation des consommations, licites et illicites, fondée sur l'équilibre entre santé et sécurité publiques ;

-
- Associer la population, et plus particulièrement les usagers, à toutes les étapes de cette politique ;
 - Renforcer les coopérations européennes.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Innover par des stratégies sociales, civiles et pénales pour lutter contre le marché de la drogue et la violence qui en découle ;
- Former les acteurs sociaux et culturels pour développer des politiques globales, cohérentes et concertées sur les addictions.



La ville, la nuit



Considérant que :

- L'usage de la ville change avec la nuit : les besoins et les attentes des citoyens ne sont pas les mêmes, les problématiques et les réponses possibles diffèrent. La nuit, la disparition des repères, l'accentuation des inquiétudes et des peurs, rendent plus fort un sentiment d'insécurité spécifique dont la délinquance réelle n'est qu'un des facteurs ;
- Le développement d'espaces festifs et de modes de consommation excessifs d'alcool a des conséquences à la fois en termes de santé et de sécurité ;
- De nombreuses villes européennes, notamment les villes étudiantes, font face à des enjeux majeurs de gestion de la vie nocturne dans un contexte où les services publics fonctionnent souvent au ralenti ;
- Néanmoins, ces villes ont besoin de mettre en avant la qualité de leur vie nocturne, car elle fait partie de leur attrait touristique et constitue pour elles un fort enjeu économique ;
- Le conflit potentiel entre la ville qui dort, celle qui s'amuse et celle qui travaille oblige ainsi à mieux organiser le vivre ensemble et à œuvrer pour une meilleure qualité de vie nocturne.

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention que :

- Une vision commune de la vie nocturne soit recherchée avec l'ensemble des acteurs qui la composent, notamment entre la collectivité et les établissements de nuit, afin de créer des situations mutuellement bénéfiques ;
- Cette vision partenariale soit portée, par exemple au sein d'une Charte de la vie nocturne, par des engagements sur des objectifs partagés. Un plan d'action apportant des réponses transversales et une stratégie de communication doivent être déterminés ;
- Des actions de prévention et de réduction des risques en matière

de santé et de sécurité soient entreprises, articulées avec des actions de régulation et de sanction ;

- Les espaces publics – aménagements urbanistiques et architecture notamment – soient pensés dès le départ et gérés dans une dimension temporelle aussi bien que spatiale, c'est-à-dire en fonction de leur potentielle utilisation nocturne ;
- Soient déployés sur le terrain des agents en charge de l'animation, de la sensibilisation et de la médiation, qui permettent de désamorcer des tensions, réduire le sentiment d'insécurité, réduire les risques, améliorer la qualité de vie nocturne et faire le lien avec les services diurnes ;
- Ces agents, professionnels ou bénévoles, aient accès à une formation et un équipement adaptés ;
- Un travail spécifique de formation du personnel des établissements de nuit soit mené afin de faire face aux problèmes sanitaires et de sécurité publique induits par les conduites à risques de leurs usagers ;
- Les problématiques spécifiques aux transports publics soient traitées, afin de maîtriser les flux de déplacements nocturnes et de réduire le nombre d'accidents de la circulation dus à l'alcool.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Développer au niveau européen la culture de prévention des risques en matière de santé et de sécurité liés à la fête dans l'espace public nocturne, en échangeant de manière constante sur les initiatives les plus prometteuses ;
- Déterminer au sein d'un groupe de travail de villes et collectivités territoriales membres de l'Efus un ensemble de critères objectifs d'évaluation permettant de labelliser une vie nocturne durable et de qualité, qui s'insère dans une stratégie globale de tranquillité et de santé publiques ;
- Encourager une réflexion au niveau européen sur les prix de l'alcool et sur la participation des industries de l'alcool et des établissements de nuit aux actions de prévention.<

Violences collectives



Considérant que :

- La violence collective est un phénomène présent dans de nombreuses villes européennes. Par violence collective nous entendons ici les violences de rue, y compris les comportements anti-sociaux, le harcèlement et les incivilités, commises par des groupes de jeunes. Ce phénomène se distingue donc a priori des problèmes de hooliganisme, de la violence politique, du terrorisme et de la criminalité organisée ;
- Le sentiment d'insécurité né de ces actes de violence a eu pour effet un durcissement du cadre législatif et une augmentation des incarcérations de jeunes auteurs de violences en groupe ;
- Les questions de violences collectives concernent des groupes plus ou moins organisés ainsi que différentes formes de violences, harcèlements et incivilités, et qu'elles ne se concentrent plus uniquement en milieu urbain mais aussi périurbain et rural ;
- Les violences sont causées par une multitude de facteurs qui, en s'accumulant, augmentent le risque de participer à des groupes et des violences collectives ;
- Les groupes problématiques réunissent essentiellement des jeunes en marge de la société et la participation à une bande est souvent une stratégie de compensation qui répond à une ou plusieurs carences (identitaire, matérielle, d'estime de soi, de reconnaissance...) et aux mécanismes d'exclusion sociale ;
- Ces problèmes ne peuvent donc pas être durablement traités sans mesures de prévention en réponse à ces carences.

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention de :

- Mettre en place une stratégie globale de réponse à ces défis qui, au-delà d'une composante pénale, doit contenir également une composante civile, sociale et spatiale ;

-
- Etre vigilant face au danger d'une surenchère pénale, notamment en cas de crise et de menaces imminentes ;
 - Ne pas abandonner l'investissement dans la prévention, même en temps de crise budgétaire, les restrictions dans ce domaine coûtant à la société beaucoup plus cher à long terme ;
 - Construire les stratégies de réponse sur des partenariats locaux incluant toutes les parties prenantes des institutions mais aussi de la communauté ;
 - Ne pas stigmatiser ces groupes de jeunes, ce qui contribuerait à en renforcer la cohésion, mais les impliquer dans la recherche d'une solution, valoriser leurs compétences, prendre en compte les relations entre garçons et filles et les aider à trouver leur chemin au sein de la société.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Identifier des méthodes d'intervention dans le cadre de la justice réparatrice, de l'approche de proximité auprès des communautés et des familles, des approches individuelles mais aussi collectives, ainsi que de la prévention précoce, en évitant un recours systématique aux réponses répressives ;
- Trouver des leviers d'action à travers les notions de « réputation », d'image, de réseaux sociaux, de médias ;
- Favoriser les partenariats et la « diplomatie informelle et quotidienne » avec ces groupes de jeunes sur les territoires, dans un objectif d'inclusion et non de contrôle social ;
- Offrir des perspectives de sortie de bande, notamment à travers l'emploi et en utilisant également les opportunités de l'économie sociale et solidaire.



Gestion des risques urbains



Considérant que :

- L'urbanisation croissante et la forte densité des villes exposent les citoyens à des risques qu'il faut prévenir et gérer, ces risques étant naturels ou à caractère humain et dont la survenue est épisodique, voire exceptionnelle ;
- Les risques urbains et l'insécurité quotidienne ont comme théâtre les collectivités locales et le maire est le plus souvent responsable dans le domaine de la protection civile ;
- Ces risques urbains nécessitent des modalités de gestion de crise qui diffèrent de la gestion de la sécurité quotidienne ;
- En s'inscrivant dans la lignée de la campagne « Pour des villes résilientes - Ma ville se prépare ! » du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques (UNISDR), qui accompagne les collectivités locales dans le renforcement de leur capacité à résister aux catastrophes, notamment par des outils permettant de mesurer leur progrès⁷ ;

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention que :

- Des modes de gestion intégrée et des stratégies de prévention et de développement des villes et collectivités territoriales plus résilientes soient développées, en partant du local mais en étroite collaboration avec les niveaux national et international ;
- Cette approche intégrée de la gestion des risques suivie à l'échelle d'une ville soit régulièrement évaluée ;
- Soit mise en place une structure unique de veille et de gestion des risques et catastrophes telle qu'une cellule locale de crise, capable d'assurer une bonne coordination et gestion des ressources ;
- Cette approche intégrée soit développée non seulement au moment de la gestion des risques mais aussi au moment de leur prévision ;

-
- Les ressources soient mutualisées au niveau local mais aussi au niveau régional, comme l'a montré l'exemple des coopérations transfrontalières ;
 - La société civile, les partenaires privés tels que les transports, les PME, les commerces, tout comme les habitants, soient associés dans la prévention et la gestion de ces risques et menaces.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Trouver les moyens nécessaires pour informer et former les autorités locales afin qu'elles soient partie prenante dans la réduction et de la gestion des risques.



Technologies au service de la prévention

► **Considérant que :**

- L'usage de plus en plus répandu des nouvelles technologies change nos vies et nos villes, dites villes « numériques » et « intelligentes » ;
- Les villes et collectivités territoriales sont ouvertes aux opportunités offertes par ces technologies pour améliorer la vie des citoyens, le « vivre ensemble » et la sécurité, mais sont conscientes des risques en termes de droits civiques fondamentaux et d'éthique ;
- Les technologies sont de nouveaux outils à disposition des villes et collectivités territoriales qui doivent être choisis en complémentarité des ressources préexistantes et en fonction de leur utilité et de leur efficacité par rapport à une situation donnée ;
- La liberté et la sécurité sont étroitement liées au sein d'une approche fondée sur le respect des droits fondamentaux.

► **Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention de :**

- Être attentif à ce que l'usage de ces outils modernes ne conduise pas à ignorer les causes complexes qui sous-tendent l'insécurité, ni à réduire la prévention de la délinquance à une gestion technique des risques ;
- Respecter les principes de la *Charte pour une utilisation démocratique de la vidéosurveillance*⁸ dans l'utilisation des technologies de surveillance en général : les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité, de transparence, de responsabilité, de contrôle indépendant et de participation citoyenne ;
- Prendre ces principes en compte dès le début d'un projet d'utilisation des nouvelles technologies, puis à tous les stades de son application et d'intégrer des mesures de protection de la vie privée dans la conception-même des systèmes de surveillance ;

-
- Saisir les opportunités des nouvelles technologies pour le bien-être des citoyens, notamment en ce qui concerne la prise de responsabilité et la participation ;
 - Prendre en compte le rapport coût-bénéfice des technologies également en termes de protection de la vie privée et privilégier les solutions qui sont moins intrusives en pareilles circonstances ;
 - Ne pas négliger le facteur humain dans l'utilisation de ces technologies et soigner particulièrement la formation du personnel qui les utilise ;
 - Capitaliser et développer les savoirs sur la véritable efficacité et l'efficience des technologies de sécurité et de surveillance.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Mettre en œuvre les principes de la *Charte pour une utilisation démocratique de la vidéosurveillance* dans le cadre de nouveaux projets d'utilisation de technologies de surveillance ;
- Mieux évaluer l'usage des technologies de surveillance et contribuer à alimenter les connaissances en la matière ;
- Profiter du potentiel des nouvelles technologies pour améliorer la gouvernance de la sécurité, renforcer la cohésion sociale et permettre aux citoyens de s'impliquer davantage dans la vie de la communauté.

8- *Charte pour une utilisation démocratique de la vidéosurveillance*, Efus, juin 2010.

Partenariat public-privé

► **Considérant que :**

- Les secteurs public et privé s'associent de plus en plus en partenariats de prévention afin de bénéficier de cette collaboration et des connaissances de l'un et de l'autre ;
- Le secteur privé, qu'il s'agisse d'entreprises locales ou d'entreprises de plus grande taille, est un acteur clé pour le développement d'une ville grâce à son soutien financier, mais également par l'apport de ressources humaines et d'une certaine expertise ;
- Le secteur privé bénéficie également de l'environnement plus sûr que lui confèrent ces partenariats. Toutefois, ces derniers peuvent être difficiles à mettre en place en raison des différences de culture professionnelle et de mode de fonctionnement.

► **Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention de :**

- Renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé en s'appuyant sur les atouts de chaque partie prenante et sans remettre en cause les responsabilités de chacun ;
- Identifier les priorités et objectifs communs en fonction des besoins ou des lacunes dans différents domaines tels que la solidité institutionnelle, les projets d'intervention ou la production d'informations permettant de mettre en place des programmes à court, moyen et long terme ;
- Établir des règles claires et transparentes pour les partenariats qui permettront d'instaurer ou de renforcer la confiance entre les acteurs publics et privés ;
- Garantir que la conception de la sécurité reste ouverte, qu'elle tienne compte des besoins de la communauté dans son ensemble et pas uniquement de ceux de clients potentiels. Le secteur privé doit être mobilisé en tant que partie prenante d'une stratégie de sécurité pour le bien commun.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Collaborer avec un large éventail de représentants du secteur privé afin d'explorer leur possible contribution aux stratégies de sécurité locales ainsi que leurs attentes vis-à-vis de celles-ci ;
- Partager les informations sur les projets publics et privés relatives aux stratégies de sécurité afin d'identifier les synergies et les domaines de coopération possibles ;
- Mettre en place des projets de coopération au sein de partenariats public-privé où les rôles et responsabilités sont adaptés à la nature, aux attributions et au potentiel des parties impliquées ;
- Soutenir, le cas échéant, la mise en place de structures intermédiaires pouvant coordonner et faciliter les partenariats entre les secteurs public et privé.



Interaction entre le niveau local, régional et national

► Considérant que :

- La coordination des actions entre les villes, les régions et les gouvernements nationaux est un facteur clé pour que les politiques soient efficaces, performantes et plus proches des communautés locales ;
- Les municipalités jouent un rôle direct dans les questions de prévention de la criminalité, mais elles sont parfois trop petites. En revanche, les gouvernements nationaux sont souvent trop déconnectés des problèmes locaux pour concevoir des politiques qui répondent parfaitement aux besoins. Les régions ont donc un rôle important à jouer en tant qu'intermédiaires entre ces deux niveaux.
- En dépit de ces considérations, les interactions restent minimales dans de nombreux pays : cette nécessaire coopération est freinée par divers obstacles tels que la résistance institutionnelle et un manque d'outils de coordination efficaces. Une répartition mal définie des tâches et des responsabilités peut ébranler la confiance des citoyens dans leurs institutions publiques.
- En outre, ces dernières années, de nombreux gouvernements centraux ont sous-estimé l'importance d'une gouvernance locale de la criminalité, en particulier dans les domaines de la prévention sociale et locale de la criminalité.
- En raison de la crise financière et économique actuelle, ces problèmes sont exacerbés. Le rôle central des autorités locales est contesté et par conséquent les interactions entre les différents niveaux gouvernementaux en matière de politiques de prévention de la criminalité sont affaiblies.

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention que :

- L'Union européenne accorde plus d'attention et de soutien aux efforts visant à améliorer la coopération et la coordination entre les différents niveaux de gouvernance ;
- Le rôle joué par les autorités locales dans les politiques de prévention de la criminalité soit davantage reconnu et que de nombreux autres outils d'amélioration des politiques soient développés ;
- Les politiques sociales, de sécurité publique et de gestion des territoires « parlent le même langage ». Pour ce faire, il faut une législation qui renforce l'intégration afin de passer d'une simple collaboration à une véritable responsabilité commune ;
- Les régions assument leur rôle de médiateur entre les gouvernements nationaux et les municipalités. Elles peuvent financer des actions spécifiques, promouvoir la recherche, proposer aux autorités locales des instruments d'analyse et d'observation. Elles peuvent aussi soutenir l'apprentissage et la formation continue sur une plus large échelle territoriale.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Renforcer nos efforts pour sensibiliser les institutions européennes à la nécessité de programmes spécifiques visant à développer une meilleure coopération entre les différents niveaux gouvernementaux pour la prévention de la criminalité ;
- Adopter une résolution axée sur les problèmes et les questions liés à la coopération institutionnelle ;
- Améliorer les connaissances des citoyens sur les différents niveaux de responsabilité ainsi qu'à les sensibiliser sur l'importance de l'action coordonnée.



Villes et criminalité organisée

➔ **Considérant que :**

- L'existence de la criminalité organisée n'est pas limitée à certains pays, les maires et citoyens européens prennent aujourd'hui conscience de l'impact qu'ont les mafias dans les territoires qui s'estimaient jusqu'alors à l'abri du risque.
- Aujourd'hui, la présence des organisations criminelles se manifeste de diverses manières :
 - > dans les régions où elles ont un enracinement historique, les mafias ont un contrôle direct du territoire par la violence, la menace, mais aussi par l'offre de soutien, de travail et d'assistance à leurs "affiliés" ;
 - > dans les autres régions européennes, la présence d'organisations criminelles ne se manifeste pas, ou pas encore, de façon aussi évidente, mais elle a cependant bien lieu par le contrôle des affaires économiques, l'infiltration dans les marchés de travaux publics et le contrôle des marchés illégaux : trafics de drogue et des êtres humains, prostitution, jeux de hasard ;
- Les citoyens demandent aux responsables locaux qu'ils apportent des solutions aux problèmes de sécurité des quartiers, y compris aux phénomènes les plus inquiétants comme les dommages matériels, le trafic de drogue, la prostitution dans la rue et l'impact négatif des activités criminelles sur l'économie locale, souvent au détriment de la concurrence licite.

Nous, autorités locales européennes, recommandons pour le futur de la prévention que :

- Les institutions européennes s'approprient davantage la question de la criminalité organisée, non seulement en termes de réponses policières mais aussi de politiques de prévention et de soutien aux collectivités locales ;

-
- Soit approuvée une directive européenne pour la confiscation des biens des organisations criminelles ;
 - Les villes puissent se doter d'outils pour l'analyse des territoires et des risques, pour le contrôle des marchés publics, pour l'établissement d'un réseau d'institutions capables de contrôler la transparence des entreprises locales et de leur assurer un soutien dans le cas où elles seraient approchées par des organisations criminelles.

Nous nous engageons pour les années à venir à :

- Attribuer les marchés publics dans une plus grande transparence et avec un contrôle plus rigoureux. Il en va de même pour les autres dispositifs ou services dont les autorités locales sont en charge ;
- Associer tous les niveaux institutionnels pour identifier des stratégies intégrées de lutte dans les secteurs d'activité les plus rentables pour les organisations criminelles, qu'ils soient traditionnels ou plus récents ;
- Sensibiliser les citoyens aux risques, pour qu'ils ne cèdent pas à la logique du bénéfice immédiat mais participent à la lutte contre la criminalité organisée en relayant les informations dont ils ont connaissance dans leur propre communauté ;
- Renforcer la culture de la légalité et promouvoir des initiatives qui impliquent l'ensemble de la population.



Textes de référence

- Déclaration de Delhi sur la Sécurité des femmes
« *Bâtir des villes et des communautés inclusives* »,
Femmes et Villes International, novembre 2010, Delhi.
- Charte de Leipzig sur la ville durable européenne,
mai 2007, Leipzig.
- *Sécurité, Démocratie et Villes*, Manifeste de Saragosse,
2006 ; Manifeste de Naples, 2000, Efus.
- Charte d'Aalborg sur le développement durable,
Nations Unies, 1994 & 2004, Aalborg.
- Lignes directrices de l'ONU relatives à la prévention
de la criminalité, Nations Unies, 2002.
- Charte européenne des droits de l'homme dans
la ville, mai 2000, Saint-Denis.
- Charte urbaine européenne, Congrès des pouvoirs locaux
et régionaux, 1992.



Traduction : [Nathalie Elson](#)

Graphisme : [Marie Aumont](#)

Imprimé par : [Cloître Imprimeurs, Saint-Thonan, mai 2013](#)

ISBN : [2-913181-44-9](#)

EAN : [9782913181441](#)

Dépôt légal : [mai 2013](#)

Publié par :

[Forum européen pour la sécurité urbaine](#)

[10 rue des Montiboeufs](#)

[75020 Paris - France](#)

contact@efus.eu

www.efus.eu



Avec le soutien financier de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que ses auteurs et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Les villes aident les villes

Créé en 1987 sous les auspices du Conseil de l'Europe, le **Forum européen pour la sécurité urbaine** (Efus, selon le sigle en anglais) est la plus ancienne organisation internationale non gouvernementale de collectivités territoriales oeuvrant en matière de sécurité urbaine et de prévention de la délinquance. L'objectif de notre réseau est de renforcer les politiques de prévention de la criminalité et de promouvoir le rôle de l'élu dans les politiques nationales et européennes.

L'Efus travaille sur l'ensemble des thématiques liées à la sécurité urbaine et tisse des liens entre les collectivités locales européennes à travers l'échange de pratiques et de connaissances, la coopération et la formation. Il sert également de lien entre les collectivités locales et les institutions au niveau national, européen et international.

Sa direction est assurée par un comité exécutif de 33 collectivités territoriales élues par l'intégralité des membres du réseau (250 villes et collectivités locales). Il a inspiré la création de sept Forums nationaux, établis en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie, en Espagne, au Luxembourg et au Portugal.

www.efus.eu

Conférence internationale « Sécurité, démocratie et villes : le futur de la prévention », organisée les 12, 13 et 14 décembre 2012, en partenariat avec les villes de :



European
Forum *for*
Urban
Security

Sécurité, démocratie et villes :
Manifeste d'Aubervilliers et Saint-Denis

Security, Democracy and Cities:
the Aubervilliers and Saint-Denis Manifesto

Segurança, Democracia e Cidades:
o Manifesto de Aubervilliers e Saint-Denis

Seguridad, Democracia y Ciudades:
el Manifiesto de Aubervilliers y Saint-Denis

Sicherheit, Demokratie und Städte:
das Aubervilliers und St. Denis-Manifest

Sicurezza, democrazia e città:
il Manifesto di Aubervilliers e Saint-Denis

Veiligheid, Democratie en Steden:
het Manifest van Aubervilliers en Saint-Denis

Autres langues disponibles sur www.efus.eu

